République Tunisienne
_____0_____
Ministère de la Santé
_____0_____
Université de Sfax
Institut Supérieur des Sciences Infirmières Sfax

الجمهورية التونسية
___ 0 ___
وزارة الصحـة
___ 0 ___
جامعة صفاقس
المعهد العالي لعلوم التمريض بصفـــاقس

Règlement de l'enseignement théorique
Année Universitaire 2012-2013

La présence aux cours théoriques, travaux dirigés, travaux pratiques est obligatoire.

L'assiduité est contrôlée comme suit:

- **Absences aux cours et travaux dirigés**

Lorsque l'absence (même justifiée) dans un élément constitutif d'une unité d'enseignement dépasse 20% du volume horaire (cours+TD), l'étudiant n'est pas autorisé à se présenter en session principale à l'épreuve écrite s'y rapportant.

Toutefois, le cumul des absences ne peut dépasser les 10% du volume horaire global d'une année d'études, aux quels cas l'étudiant concerné n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves de la session principale.

- **Absences aux travaux pratiques**

Les absences aux travaux pratiques ne doivent pas dépasser:

- Pour 3 à 10 séances de TP → 1 absence
- Pour 11 à 20 séances de TP → 2 absences
- Pour plus de 20 séances → 3 absences

En cas de dépassement, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve pratique de la session principale.

La Directrice

الإمضاء: د. منذس الحديجي المعدي